

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2019/2020
ADDITIF N° 13

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 23 septembre 2019 à 10h00 au 30 septembre 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

- **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

- **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

Les 5 questions et les bonnes réponses correspondantes sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

- **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement aux 5 questions et sera déclaré gagnant.

- **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 2 billets aller-retour de Paris Charles de Gaulle à Denpasar-Bali en Indonésie via Istanbul en classe économique sur les vols de la compagnie Turkish Airlines » d'une valeur unitaire de 6000 (six mille) €uros**

Dates et conditions de validités :

- Billets en classe économique sur les vols de la compagnie Turkish Airlines
- Billets **valables uniquement en dehors des vacances scolaires toutes zones confondues** et sous réserve de la disponibilité des vols.
- Les billets doivent être émis avant le 20 décembre 2019 pour un voyage aller-retour entre Paris Charles de Gaulle et Denpasar-Bali via Istanbul **avant le 15 juin 2020**.
- Taxes aéroport comprises
- Billets non cessibles, non modifiables, non échangeables et pas d'accumulation de miles

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas et l'hébergement, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle par leurs propres moyens. Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valide pendant l'intégralité du séjour et conforme à la législation du pays concerné.

Annexe 1
Non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.